<div type="article" xml:id="MG-1680-06\_263" resp="AP ajout 07/05/2021">  
 <head>[Reception de M. de Beauchamp dans la place de Chancelier de l’Académie Royale de Dance »]</head>  
 <bibl><title>Mercure galant</title>, juin 1680 [tome 7], p. 263-268</bibl>  
 <p/>  
 <p> Vous avez souvent entendu parler des Académies Royales de Sculpture & de Peinture. Celle de Musique éclate assez tous les jours, mais je croy que vous ne sçavez pas encor qu’il y en a une de Danse. Elle fut établie en 1661. par Lettres Patentes du Roy verifiées en Parlement le 30. Mars de l’année suivante. Le S<hi rend="sup">r</hi> le Petit, Imprimeur & Libraire de Sa Majesté, en a imprimé un Livre en 1663. Où avec les Lettres d’Etablissement, & l’Enregistrement qui en a esté fait, on voit les Statuts qui doivent estre observez dans l’Académie, & un Discours sur les avantages de la Danse. Ces Statuts portent que cette Académie, dont le Roy a bien voulu estre le Protecteur, &amp; à laquelle il a donné M<hi rend="sup">r</hi> le Duc de Saint Aignan pour Vice-protecteur, sera composée des plus anciens &amp;plus expérimentés Maistres à danser, au nombre de treize, qui auront un Chancelier. Le S<hi rend="sup">r</hi> Galand du Desert, qui a eu le premier cette qualité, estant mort depuis peu de temps, M<hi rend="sup">r</hi> le Duc de Saint Aignan a nommé le S<hi rend="sup">r</hi> de Beauchamp, l’un des anciens Académistes, pour remplir sa place. Vous sçavez qu’il est le Compositeur des Balets du Roy, & le Chef de ses Danseurs. Les autres qui composent L’Académie, dont le S<hi rend="sup">r</hi> Renauld, qui en est le Secretaire, &amp;les S<hi rend="sup">rs</hi> Desert Fils du defunt Chancelier, Queru, de Manthe, Raynal l’aîné, Desert l’aîné, Piquet l’aîné, Desert l’aîné, Reynal cadet, Desert cadet, Dégan, le Chantre, &amp;S. André.</p>  
 </div>